



Mairie de Le Pin

AVIS AU PUBLIC CLOTURE DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LE PIN

Par délibération n°20/46 en date du 02 juillet 2021 la Commune de Le Pin a prescrit la révision allégée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 3 mars 2006.

La concertation relative à cette révision allégée du PLU, ouverte depuis le 1^{er} février 2021, sera clôturer à compter du 18 octobre 2021 inclus avant le Conseil Municipal du 22 octobre 2021.

Pour rappel, les modalités de concertation préalable avec le public sont les suivantes :

- Mise à disposition en Mairie, les **lundis, mardis, mercredis et vendredis de 09h30 à 11h30 et 13h30 à 17h00** et les **jeudis de 13h30 à 17h00**, d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public accompagné d'un dossier du projet de révision.
- Ce dossier de concertation est aussi consultable sur le site internet de la commune.

Après la date de clôture aucune observation ne pourra être enregistrée.

Le Pin, le 28 septembre 2021

**Le Maire,
Lydie WALLEZ**

